

Séance du 10 décembre 2015.

Date de la convocation : 4 décembre 2015.

Membres en exercice : 23

Présents : Mireille AIRAULT – Françoise GUILLOU-COROUGE – Nicolas CARRO - Jean-Paul HAMON – Emmanuel THERIN – Don Paul QUILICHINI – Rémy PLEVEN – Jean-Yves FRABOULET – Françoise GOLHEN -- Marie-Madeleine MAUJARRET- Benoît MORIN -Pierrick PAYOUX – Monique SEBY - Christelle RANNOU – Nicolas ALLEE - Raymond BLEVAT – Michel CARLUEC – Fabienne MACADRE - Daniel THORAVAL.

Absents excusés : - Isabelle AUBRY (proc. à Emmanuel THERIN) – Andrea ORTLEPP (proc. à Jean-Paul HAMON) - Morgane URVOY (proc. à Nicolas CARRO) - Isabelle MAURIN (proc. à Daniel THORAVAL).

Secrétaire : Rémy PLEVEN.

DELIBERATION n° 2015-12-80

Avis de la commune sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Rapporteur : Françoise GUILLOU.

Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Brieuc (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territorial, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Brieuc Paimpol les Caps

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, du Département et de la Région, Quintin Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Brieuc Agglomération.

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Brieuc Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, plan local d'urbanisme intercommunal.

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Brieuc avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créés au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à bulletins secrets,
Par 19 voix pour et 4 voix contre,

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VŒU que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;

DEMANDE, afin de consolider la démarche

- que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.
- que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés et financés; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.
- qu'une gouvernance en pôles territoriaux complémentaires les uns des autres soit adoptée, permettant à chacun (urbain, littoral et rural) d'apporter sa contribution à l'émergence et la conduite de projets ainsi que dans les instances de pilotage.
- que dans le cadre d'un pacte financier, une neutralisation des baisses de dotations communales (DGF, DNP, DSR, FPIC) résultant de la progression mécanique (et artificielle) du potentiel fiscal. Ainsi qu'une progressivité dans l'application des éventuelles nouvelles fiscales aux entreprises.
- que le travail engagé sur le plan financier tienne compte de l'état des dettes de l'ensemble des collectivités engagées.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mireille AIRAULT.

